

AIGONDIGNÉ

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 22
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2025_063

Date de convocation :

le 02 juillet 2025

Date d'affichage :

le 02 juillet 2025

Fait à Aigondigné,

Le 11 juillet 2025

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMEZ François par AUDÉ Laurent, TEXIER Fernando par MARTINEZ Olivier, ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane.

Absent(s) : néant

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_063 : AFFAIRES GENERALES

Objet : **Convention avec ID79 en vue de la construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM).**

Il est évoqué à l'instance que le CCAS envisage la construction d'une MAM et de logements sur le territoire de la commune de Mougou.

Les orientations de cette opération sont les suivantes :

Création d'une MAM :

- Pour 4 assistantes maternelles,
- Modifiable, si besoin, et sans gros travaux, en logements inclusifs seniors,

Et des logements, afin de :

- Mutualiser les coûts de construction du bâti,
- Générer des loyers au profit du CCAS, et équilibrer l'opération.
- L'objectif est de réaliser une opération blanche.

Avant d'engager cette opération, le CCAS et Madame le Maire proposent de solliciter l'accompagnement d'ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE. L'intervention d'ID79 pour cette étude d'opportunité et d'aide à la décision porte sur les missions suivantes :

- Une vérification des contraintes réglementaires,
- Une étude capacitaire,
- Une approche financière du coût du projet, et un bilan d'opération.

Le montant forfaitaire de la mission d'ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE s'élève à 600 € net.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer, avec ID79, ladite convention d'intervention portant sur l'étude d'opportunité.

Le **Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés:**

APPROUVE de solliciter l'accompagnement de la Commune par ID79 INGENIERIE DEPARTEMENTALE dans le projet portant sur l'étude d'opportunité d'une construction d'une maison d'assistantes maternelles.

APPROUVE la convention entre les deux parties

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec ID79 ladite convention d'intervention portant sur l'étude d'opportunité.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

